

Lille, le 4 février 2020

**ARRETE N° 2020-021****LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université de Lille ;  
Vu le procès-verbal du conseil du laboratoire réuni le 19 octobre 2017 constatant l'élection de Monsieur Ali ZAOUÏ, professeur des universités, en qualité de directeur du laboratoire de génie civil et géo environnement (LGCgE – ULR 4515), pour un mandat de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**ARRETE****Article 1**

Délégation dans la limite de l'engagement des crédits des centres financiers 4551205 et 9501205 est donnée à Monsieur Ali ZAOUÏ, professeur des universités, directeur du LGCgE – ULR 4515, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public et de la réglementation en vigueur
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel

**Article 2**

La présente délégation expirera de plein droit lorsque la personne concernée cessera ses fonctions. Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2018-202 en date du 3 septembre 2018.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage sur le site internet de l'université de Lille.

**Article 4**

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille

Jean-Christophe



Transmis par courriel au Recteur le

**18 FEV. 2020**